



## Probleme de bail lié au divorce

Par **aspirine**, le **16/08/2010 à 14:17**

Bonjour, le jugement de divorce indique au 09 09 09 que le bail revient à Monsieur. Or l'état des lieux de sortie à lieu cette semaine et Monsieur ne sera pas là. Suis-je responsable en tant qu'ex épouse sachant que le bailleur ignorait jusqu'à la semaine dernière un quelconque jugement. Merci de vos indications. Bien cordialement

Par **fabienne034**, le **17/08/2010 à 15:20**

le bail continue au nom de monsieur seul, il est seul responsable, le jugement est opposable au tiers pour tout savoir sur le bail <http://www.fbis.net/contratlocationvide.htm>

Par **aspirine**, le **18/08/2010 à 09:00**

Bonjour et merci de votre réponse. Dois-je adresser au bailleur un RAR avec de nouveau le jugement (que je lui avais faxé) avec la phrase que vous m'avez inscrite ? Bien cordialement